

RÈGLEMENT ET DESCRIPTION DE LA BOURSE DE FORMATION 2019 DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DE RHUMATOLOGIE

BUT

Cette bourse est destinée à la formation d'un(e) jeune rhumatologue à l'étranger pour une période au minimum de 6 mois. L'obtention de la bourse n'est pas exclusive et il est par conséquent possible de demander cette bourse avec un subside d'une autre Fondation dans le cadre de la formation à l'étranger.

CHOIX DU CANDIDAT

La bourse est destinée à un ou une rhumatologue en formation dans un hôpital suisse et âgé de moins de 40 ans, ayant déjà accompli au moins 1 année de formation spécialisée dans un centre académique.

Un candidat ne pourra recevoir cette bourse qu'une seule fois.

Le retour doit être garanti dans un service hospitalier en Suisse après la formation à l'étranger.

Dans le cas où il y aurait un seul candidat, celui-ci devrait obtenir l'unanimité du Comité Scientifique en ce qui concerne tous les critères de sélection.

Les critères pour l'évaluation des candidats seront les suivants :

1. le profil du candidat.
2. le projet de formation
3. le lieu de formation
4. les possibilités de développement pour le candidat et son projet au retour en Suisse.

La sélection sera effectuée par un Comité Scientifique désigné par le Comité de la Société Suisse de rhumatologie. Afin d'éviter des conflits d'intérêts, un membre du jury ne pourra pas voter pour un candidat qui fait ou effectuera sa formation dans son service.

MONTANT DE LA BOURSE ET CONDITIONS CADRES

La somme allouée par la Société Suisse de Rhumatologie sera de **CHF 50'000.-**.

Le Comité de la Société Suisse de Rhumatologie évaluera l'impact de cette bourse après 4 ans.

Le thème du projet est ouvert pour la première fois.

Les candidatures peuvent être déposées auprès du Comité de la Société Suisse de Rhumatologie, Josefstrasse 92, 8005 Zurich **jusqu'à fin novembre 2018**.

La réponse aux candidats sera donnée **fin janvier 2019** avec utilisation immédiate ou différée de la bourse pendant toute l'année 2019.

La remise officielle du grant se déroule lors de la soirée du prochain congrès de la SSR. Le congrès a lieu en automne de chaque année. La présence du lauréat à cette manifestation est une condition préalable pour l'attribution du grant.

FEED BACK

Après son stage, au retour en Suisse, il est demandé au boursier d'établir un rapport de stage à remettre au Président de la Société Suisse de Rhumatologie avec copie au Président du Comité Scientifique. En outre le boursier doit faire une petite présentation et publier un poster au congrès annuel de la SSR.